

Avril  
2014

DOCOB « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents »

Site d'importance  
Communautaire  
FR 820 1658

**SYNDICAT MIXTE EYRIEUX CLAIR**

1, Rue de la Pize  
07 160 LE CHEYLARD  
04.75.29.44.18 (standard)  
04.75.29.72.93 (ligne directe)

**NATURALIA ENVIRONNEMENT**

Site Agroparc  
Rue Lawrence Durrell - BP 31 285  
84911 AVIGNON cedex 9  
04.90.84.17.95 (standard)

Guillaume CHEVALIER  
Chargé de Mission Natura 2000  
natura2000.eyrieux@inforoutes-  
ardeche.fr

Site internet :  
vallee-eyrieux-et-affluents.n2000.fr

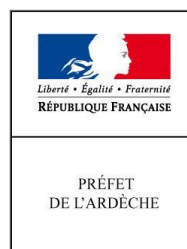
Julie RIGAUX  
Chargée de Mission Natura 2000  
j.rigaux@naturalia-environnement.fr

**Site NATURA  
2000  
B6**

## - Comité Technique -

17 AVRIL 2014

SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT



**PERSONNES PRESENTES :**

COCATRE Damien – PNRMA ; CHEVALIER Guillaume – Chargé de mission N2000/SMEC ; RIGAUX Julie – chargée de mission NATURALIA ; GRIVAUD Martine – DDT07 ; BOBET Lucille – CG 07 ; NOLLET Camille – SMEC ; CHARVILLAT Valérie – SMEC ; MAZAT Roger – Maire Saint-Sauveur-de-Montagut ; BLANC Claude – Elu Saint-Sauveur-de-Montagut ; CHOUTEAU Marc – Président du COPIL B6 ; BERGER Bernard – Président du SMEC ; BERTHIAUD Christian – SMEC.

**ORDRE DU JOUR DE LA REUNION**

- Proposition d'harmonisation du périmètre du site B6
- La sectorisation par unité territoriale cohérente
- Les enjeux faunistiques du site B6
- Organisation des ateliers thématiques
- Planning à venir

**COMPTE-RENDU DE DISCUSSION :**

M. CHOUTEAU remercie l'ensemble des personnes ayant répondu présent pour cette réunion du comité technique du site B6 et de la commission Natura 2000 du Syndicat Mixte Eyrieux Clair. Un tour de table est effectué afin de présenter tous les participants.

Cette réunion a pour objectif de faire le point sur l'avancée de l'étude DOCOB en cours, mais aussi de discuter de la nécessité d'un avenant à la commande passée entre le SMEC et NATURALIA afin de proposer un périmètre plus cohérent pour le site B6, d'un point de vue écologique et fonctionnel.

La parole est donnée à Julie RIGAUX, en charge de l'élaboration du DOCOB au sein de NATURALIA.

**PROPOSITION DE PERIMETRE V2 DU SITE B6**

Le périmètre d'étude v1, proposé par le SMEC dans le cahier des charges de l'étude DOCOB et ayant servi de base pour les inventaires réalisés par NATURALIA, occupe une superficie de 13 530 hectares. Tel qu'indiqué au CCTP, « *Ce périmètre d'étude n'est en rien un périmètre fixé, arrêté. Les bureaux d'études qui répondront à ce cahier des charges devront être force de proposition sur d'éventuelles modifications, évolutions de ce dernier et avoir une vision critique de celui présenté. L'objectif est d'avoir un périmètre cohérent et permettant la mise en œuvre de la démarche Natura 2000, soit maintenir les enjeux biologiques au travers des usages présents* ».

L'effet « dentelle » initialement proposé ne permet pas une prise en compte des fonctionnalités du site, limite la compréhension et l'appropriation du périmètre et complique les démarches administratives. Ainsi, une harmonisation de ce périmètre permet, entre autres, de prendre en compte les continuités des habitats naturels, représentant des zones de fonctionnalité pour la faune (alimentation et déplacement).

Toutefois, plusieurs conditions ont été prises en compte dans la définition de ce nouveau périmètre.

- ✓ **Limites administratives** : seules les 33 communes initialement intégrées au site B6 sont concernées par le périmètre v2 ;
- ✓ **Proximité avec le périmètre v1** : afin d'éviter des coûts d'étude complémentaire trop importants liés à une surface beaucoup plus grande que pour la commande initiale, le contour du site a été harmonisé mais n'a pas été étendu aux sous bassins versants.
- ✓ **Les lignes de crêtes** ;
- ✓ **Les mares** ;
- ✓ **Les infrastructures routières et les zones urbanisées** : en l'absence de limite écologique (bassin versant, limite d'un habitat, etc.) ou administrative (communes), les infrastructures routières ont pu servir de repère. C'est le cas par exemple dans la basse vallée de l'Eyrieux.

- ✓ **Les parcelles agricoles à proximité immédiate** du périmètre v1 ont été intégrées au site. Leur rôle dans la qualité des sols, des eaux, du paysage mais aussi de l'économie locale justifient leur prise en compte. Toutefois, un tampon de 200 mètres au maximum a été appliqué afin de ne pas atteindre des surfaces trop importantes.

Le PNR MA demande si le parcellaire cadastral a été utilisé pour dessiner ce contour. Toutefois, le périmètre v2 ne suit pas le contour de l'ensemble des parcelles cadastrales. La tâche aurait été beaucoup trop chronophage et ce n'est pas le niveau de résolution exigé par les services de l'Etat. Toutefois, une attention particulière a été portée sur les espaces agricoles. En effet, la couche numérique des parcelles déclarées à la PAC a été utilisée, ainsi que les photographies aériennes afin d'éviter les incohérences fonctionnelles telles qu'une parcelle inscrite qu'à moitié dans le site.

De nombreux avantages sont liés à ce nouveau périmètre. Les aspects fonctionnels sont pris en compte permettant un contour beaucoup plus lisible et de ce fait, une appropriation facilitée par les locaux. Les démarches administratives s'en retrouvent simplifiées, notamment pour la mise en œuvre d'action et la contractualisation. Une commune faisant partie ou étant à proximité d'un site Natura 2000 est soumise au principe d'évaluation des incidences Natura 2000. Sur la partie intégrée à l'ENS, le fait d'intégrer la superficie communale dans sa totalité au site B6 n'alourdira pas les démarches administratives d'ores et déjà appliquées.

L'effet dentelle ainsi effacé, le site B6 voit sa superficie passée de 13 530 hectares à environ 20 173 hectares. Naturalia précise que ce chiffre est approximatif et permet de calculer le devis pour la prestation supplémentaire. Toutefois, des corrections de la cartographie à la marge et en plusieurs points du site pourront amener à une modification de plusieurs dizaines d'hectares sur le compte total. Ainsi, le site B6 occupera une superficie entre 20 100 ha et 20 200 ha.

Compte-tenu du travail réalisé par Naturalia en 2013, il reste environ 6 643 hectares à cartographier. Pour ce faire, les inventaires doivent avoir lieu entre le printemps et l'été 2014. Tel qu'indiqué par Guillaume CHEVALIER, l'enveloppe prévue pour l'étude est de 120 000€ TTC. La prestation de Naturalia pour cet avenant au contrat s'élève à 9 500€ HT (10 jours de terrain et 8 jours d'analyse). Ainsi, il manque 2 221,41€ TTC pour financer cette prestation supplémentaire. Les services de l'Etat indiquent que 100% de ce montant pourra faire l'objet d'une subvention de l'Etat.

Le recours possible est la modification du marché initial de 120 000€ TTC à 122 250€ TTC, par l'intermédiaire d'un avenant (prestation supplémentaire < 15 % du marché initial). La DDT 07 a donné son accord de principe.

Cette prestation supplémentaire ne nécessite pas une prise de décision du COPIL. Celui-ci se positionnera sur le périmètre du site B6, par vote, à l'issue de l'étude DOCOB, lors de sa validation.

Une délibération du comité syndical est cependant indispensable avant toute acceptation du présent avenant. Celui-ci se réunit le 26 mai pour élire le bureau et les commissions. Lors de cette réunion, la validation d'une délibération permettant une délégation élargie au bureau permettrait de statuer sur l'acceptation ou non de la présente proposition et de signer l'avenant. C'est à cette seule condition que NATURALIA pourra réaliser des inventaires dans les périodes favorables à l'expression des principaux cortèges (juin/juillet).. L'année 2014 comprenant de nombreux bouleversements administratifs, la réunion du comité pour prendre cette délibération ne pourra certainement pas avoir lieu avant septembre (après les congés estivaux), date trop tardive pour la réalisation des inventaires naturalistes complémentaires.

Le SMEC tiendra informé Naturalia de la décision prise par le comité syndical. En cas de refus, Naturalia propose de créer une fiche action qui prévoira des inventaires complémentaires sur cette partie du site. Cette solution permettrait d'acter un périmètre v2 plus cohérent dès la fin de l'étude DOCOB. Toutefois, cela impliquerait la réalisation d'inventaires complémentaires *a minima* en 2016, une mise à jour de la cartographie et de la rédaction du DOCOB. Ce travail serait plus lourd et de ce fait, plus coûteux qu'une mise à jour dès cette année.

La question de la propriété du PNR MA de la Bâtie à Issamoulenc a été évoquée. Une cartographie des habitats doit être réalisée sur cette propriété. La demande de la DDT sur cette cartographie (l'Etat participe au financement) est qu'elle soit conforme aux cahiers d'habitats Natura 2000. Afin d'éviter les doublons, il serait intéressant de fournir ce périmètre concerné par cette étude à Naturalia.

Sur la cartographie présentée, une petite entité au sud de la commune des Ollières-sur-Eyrieux apparaît. Il s'agit de la prairie abritant une station de Diane (*Zerynthia polyxena*), papillon inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitats. Cette population est en limite d'aire de répartition de l'espèce. L'association BEED ayant découvert cette population est en contact avec le CEN RA, le SMEC mais aussi le propriétaire de la prairie afin de discuter des différentes solutions à mettre en place pour assurer une gestion adaptée des milieux vis-à-vis de l'espèce. La station étant connue des gestionnaires d'espaces naturels locaux et se trouvant à plus de 1km du site B6, son intégration au périmètre Natura 2000 n'apparaît pas être la solution la plus efficace en matière de gestion. Une convention de gestion entre le CEN RA et le propriétaire pourrait, par exemple, permettre une protection et un suivi de cette station isolée.

#### LA SECTORISATION DU SITE B6

Sur la base du périmètre v2, Naturalia a sectorisé le site B6 en une 15<sup>aine</sup> d'entités territoriales cohérentes. Chaque entité permet de présenter succinctement les particularités du site. Pour chacune d'entre elle, une fiche synthétique sera réalisée et fera apparaître les principales caractéristiques : activités humaines présentes (professionnelles et loisirs), dynamique des milieux, richesse écologique, etc. Toutes ces fiches seront diffusées sur le site internet géré par le SMEC. Elles permettront de servir de base aux différents ateliers de travail qui auront lieu à la rentrée 2014. Elles seront également utiles dans la mise en œuvre du plan d'action en priorisant les secteurs à enjeu plus ou moins prioritaire.

#### LES ENJEUX FAUNISTIQUES

La cartographie des habitats n'étant pas encore aboutie, seuls les enjeux faunistiques par groupe sont présentés. Les espèces ayant un enjeu faible ne sont pas exposées. Les méthodologies d'inventaires et les cartes de localisation ayant été présentées lors du comité de pilotage en décembre 2013, elles ne sont pas reprises lors de cette réunion. Naturalia précise toutefois que les inventaires faunistiques se sont terminés début avril 2014. La mauvaise météo et les crues de l'automne 2013 ont obligé Naturalia à décaler les inventaires des mammifères semi-aquatiques (Castor et Loutre) afin d'optimiser les conditions d'observation à des périodes plus favorables. Ainsi, ces prospections associées aux données bibliographiques ont permis de mettre en avant plus d'une soixantaine d'espèces inscrites aux directives européennes (Habitats et Oiseaux) contre 11 espèces inscrites initialement au Formulaire Standard des Données (FSD) du site B6 en 2012.

Une cartographie des fonctionnalités écologiques fera apparaître les liens existant entre le site B6 et les sites Natura 2000 aux alentours. En ce sens, il est d'ores et déjà possible d'affirmer la grande richesse de la Vallée de l'Eyrieux et ses affluents d'un point de vue écologique, paysager et géologique (avec notamment les coulées basaltiques).

#### LA LETTRE NATURA 2000

Une lettre d'information sera éditée au cours de l'année, lorsque l'ensemble des données relatives au diagnostic sera disponible (rentrée 2014). La question du format de diffusion est abordée. Initialement prévue pour une distribution dans chaque boîte aux lettres, plusieurs autres pistes sont évoquées : les bulletins municipaux, par le biais du PNR MA, le site internet du site B6, diffusion sur les affichages communaux, les commerces, etc. Les différentes méthodes seront discutées et proposées aux membres du COTECH ultérieurement.

#### ATELIERS THEMATIQUES

Il est rappelé que la première cession d'atelier aura lieu en septembre 2014 pour la phase diagnostic, et en début d'année 2015 pour les mesures de gestion. Les ateliers proposés pour la phase diagnostic sont au nombre de 4 :

- Gestion forestière
- Agriculture et pastoralisme
- Gestion des eaux

## ➤ Activités de loisirs

La possibilité de réaliser des sorties sur le terrain pour les trois premiers ateliers est évoquée. Mme GRIVAUD indique que pour les ateliers thématiques, les invitations sont envoyées à l'ensemble des membres du COPIL afin que chaque personne/structure puisse être représentée si elle le souhaite. En revanche, les invitations peuvent évidemment être diffusées plus largement, en conviant par exemple pour l'atelier forêt des particuliers, revendeur bois, groupement forestier, etc. Les tableaux présentés lors de cette réunion font mention des personnes à contacter préalablement pour le recueil d'information, et qui seront bien entendu conviées à chaque atelier considéré.

L'objectif de ces ateliers est rappelé : faire le point sur l'étude DOCOB et compléter le diagnostic socio-économique avec les données fournies des acteurs locaux. Chaque atelier permet ainsi d'affiner l'analyse réalisée en amont par Naturalia et de prendre en compte les remarques et compléments apportés lors des réunions. C'est un lieu d'échange avec les participants et non une présentation unilatérale du bureau d'études. Chaque personne peut faire part de ses questionnements, mais aussi apporter des éléments manquants. Le DOCOB doit refléter la réalité du territoire, tant d'un point de vue naturaliste que socio-économique. La gestion durable d'un site passe par son appropriation par le territoire. Un travail en concertation est de ce fait indispensable.

Ces ateliers seront thématiques, mais peuvent également être géographiques. En effet, selon le thème abordé et compte tenu de la superficie du site B6, il peut être judicieux de réaliser des ateliers à divers endroits du territoire.

Par exemple, concernant la problématique de la gestion de l'eau, Naturalia propose 2 ateliers. Un concernant la vallée de l'Eyrieux et un concernant la partie ouest du site, les Boutières. Les problématiques sont tout à fait différentes sur ces deux secteurs, la dynamique de l'Eyrieux étant conditionnée en grande partie par le barrage des Collanges.

Les autres ateliers feront l'objet d'une seule réunion pour cette phase diagnostic. En revanche, lors de la phase mesure de gestion, cette question pourra à nouveau être posée. Réaliser des réunions par regroupements d'unité territoriale cohérente peut être plus efficace qu'une réunion à l'échelle du site B6. Naturalia a prévu dans son offre initiale la tenue de réunions supplémentaires dans ce cadre. Cela permettra de cibler les actions à réaliser sur le territoire.

## PLANNING

Contractuellement, l'étude DOCOB a une durée de 24 mois. Toutefois, compte-tenu de la superficie du site, les services de l'Etat acceptent un report de la fin de l'étude de quelques mois (6 mois) afin d'assurer un travail de qualité et abouti.

Ainsi, le COPIL final de validation du document d'objectifs du site B6 pourrait avoir lieu au printemps 2015 plutôt qu'en hiver 2014/2015. De même, tel qu'indiqué précédemment, les ateliers thématiques initialement prévus au printemps 2013 auront lieu à l'automne. Cela permettra d'avoir la cartographie des habitats terminée qui servira de support de travail pour ces ateliers. Il s'agit d'un élément indispensable pour permettre une analyse croisée des activités et du milieu naturel, notamment pour les questions liées à la gestion forestière, agricole et pastorale. Mme GRIVAUD indique que le calendrier présenté prévoit des délais de corrections des productions trop courts. D'autre part, au vue du rallongement des délais de réalisation de l'étude, la DDT devra faire un avenant au contrat initial passé pour la rédaction du DOCOB. Le tableau présenté ci-dessous tient compte de ces remarques :

juin/juillet-14	août-14	sept-14	oct/nov-14	déc-14
Rédaction diagnostic + rencontres acteurs locaux  Diffusion des fiches espèces pour relecture  Diffusion des fiches secteurs  Rédaction du diagnostic	<b>Début du plan d'action :</b> Définition des mesures de gestion	<b>Semaines 39/40 :</b> Ateliers thématiques	<b>Semaine 41/42 :</b> Diffusion du DOCOB pour remarques  <b>Semaine 45 :</b> Diffusion du DOCOB aux membres du COPIL	<b>Semaine 49/50 :</b> COPIL de présentation du diagnostic  Finalisation des fiches actions  Préparation des ateliers thématiques

janv-15	févr-15	mars-15	avr-15	mai-15
<b>Semaines 4/5 :</b> Ateliers thématiques	<b>Semaines 8/9 :</b> Diffusion du DOCOB pour remarques	<b>Semaine 12/13 :</b> Diffusion du DOCOB Finalisé	<b>Semaines 15/16 :</b> Comité de pilotage Plan d'action du site B6  Intégration des remarques	<b>Semaines 16/17 :</b> Diffusion du DOCOB finalisé  <b>Semaines 20/21 :</b> COPIL de validation du document d'objectifs (sortie de terrain)

**RELEVÉ DE DÉCISIONS :**

- ✓ Il est rappelé que le président du SMEC n'a pas délégation de signature de la part du comité syndical en ce qui concerne les aspects financiers ; De ce fait, la proposition d'avenant pour la réalisation de la cartographie des habitats naturels du périmètre V2 du site B6 sera présentée et discutée lors du prochain bureau syndical du SMEC ;
- ✓ le délai de réalisation du document d'objectifs sera décalé de 6 mois ;
- ✓ les listes provisoires des personnes conviées aux ateliers thématiques seront communiquées aux membres du COPIL afin que ces derniers puissent les compléter ;
- ✓ sera annexé à ce compte-rendu la proposition de liste non exhaustive de personnes et structures conviés aux ateliers thématiques ;
- ✓ une invitation à la participation aux ateliers thématiques sera faite à l'ensemble des membres du COPIL ;
- ✓ le prochain Président du COPIL sera élu lors du comité de pilotage de présentation du diagnostic à l'automne 2014. M. CHOUREAU conserve son statut de Président jusqu'à cette date ;
- ✓ Naturalia préviendra le SMEC, la DDT et le CG de la date de réunion de terrain prévue avec le CBNMC (en juin) ;
- ✓ Naturalia vérifiera auprès de Gilbert COCHET si la Lamproie de Planer et l'Alose sont présentes sur le site B6 ;
- ✓ les présentations utilisées lors de cette réunion seront mises en ligne sur le site internet : [vallee-eyrieux-et-affluents.n2000.fr](http://vallee-eyrieux-et-affluents.n2000.fr)